

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	L	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	N/C	N/C	Questionnaire complété non fourni.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de sennet autorisé.	
		Fiches de pêche à bord ²		N/C	N/C	L	P/C	Livres de pêche pas aux standards de la CTOI.	
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17/02/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de sennet autorisé.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	C	N/C	A déclaré des navires étrangers au lieu de navires nationaux.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune indication fournie.	
Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	L	P/C		L	P/C	A déclaré trois navires actifs ; aucune information sur les espèces-cibles..			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : TB.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	P/C	C	C			
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : immatriculation nationale, IRCS, LHT, TB, propriétaire.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A	Aucun accord d'accès.		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	P/C	P/C	P/C	P/C	2011 : le serveur SSN n'était pas opérationnel pendant 14 mois. 2012 : aucune information fournie		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
5. Statistiques obligatoires										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C	N/C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C	N/C		
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune indication fournie.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune indication fournie.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C	N/C		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
6.1.	Rés.	Déclaration des données sur les	30/06	L	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
	05/05	requins							
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	L	P/C	La section 21 du règlement de 2009 prévoit des mesures de restauration des stocks sous mandats d'ORGP.	
6.3.		Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Interdiction dans la loi nationale. Aucun chiffre d'interactions indiqué.	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur autorisé.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Aucun chiffre d'interactions indiqué. Aucune information fournie.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun transbordement en 2012.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo..	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A	Aucun transbordement en mer en 2012.	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun programme régional d'observateurs en place.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (≥24m) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés.	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.2.	01/06	Rapport 2 ^e semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	P/C	P/C	P/C	P/C	Aucune mise à jour fournie.	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C		

Commentaires sur le niveau d'application par la Tanzanie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par la Tanzanie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Tanzanie par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA A EXPRIMÉ sa déception que la Tanzanie n'était pas présente à la réunion CdA09 et a indiqué que son absence compromet la capacité du CdA à comprendre la situation de l'application au Soudan. Les problèmes de non-application suivants ont été identifiés dans le rapport d'application 2012 :
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Notant les progrès que la Tanzanie a accomplis au cours de la dernière année en matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que la Tanzanie ne respecte pas ses obligations de déclaration des données de la CTOI, notamment en ce qui concerne les données de captures nominales, de prises et effort, de fréquences de tailles et de prises accessoires de ses pêcheries nationales et de palangre [sic]. Le CdA ENCOURAGE la Tanzanie à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré la liste des navires actifs pour 2011 (Rés. 10/08).
<ul style="list-style-type: none">• Non conforme avec les exigences de déclaration des données de la CTOI pour les pêcheries côtières et la pêche à la palangre (captures nominales, prises et effort, fréquences de tailles, prises accessoires) (Rés. 10/02).
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre les exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins-renards comme une obligation contraignante dans la législation nationale (Rés. 09/06, 10/06, 10/12).
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en place un programme d'observateur et un mécanisme d'échantillonnage comme requis par la résolution 11/04.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré la liste de ses ports désignés comme requis par la résolution 10/11.
<ul style="list-style-type: none">• Compte tenu des difficultés rencontrées par la Tanzanie pour exercer un contrôle effectif sur certains secteurs de sa flotte, le CdA SALUE l'engagement de la Tanzanie de retirer l'immatriculation des navires qui y ont été récemment enregistrés.

Réponses : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de Tanzanie.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Tanzanie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 de la Tanzanie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le questionnaire d'application complété, comme exigé par la rés. 10/09.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré les captures nominales, prises et effort, fréquences de tailles et prises accessoires de la pêcherie côtière et de la pêcherie de palangre, comme requis par la Résolution 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré sa liste de navires actifs pour 2012 comme requis par la Résolution 10/08.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre les exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins-renards comme une obligation

contraignante dans la législation nationale, comme requis par les Rés. 09/06, 10/06, 10/12.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en place un programme d'observateurs et un plan d'échantillonnage comme requis par la résolution 11/04. |
|---|

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré la liste de ses ports désignés comme requis par la résolution 10/11. |
|--|